

La quittance de loyer : [suite]

Autor(en): **Bonhomme, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 32

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Cinq sacrificateurs, désignés par le grand rabbin, sont attachés à l'abattoir de la Villette, à Paris, où ils tranchent religieusement chaque matin un nombre de fanons proportionné aux besoins de la population israélite de la capitale. Ils doivent connaître à première vue la pureté ou l'impureté des animaux et les organes que le Lévitique défend de manger. Au moment de l'immolation, l'animal, dont les pieds de derrière sont liés, est amené près d'un treuil, dont un brusque mouvement le renverse sur le flanc droit, la gorge tendue. Le sacrificateur se dirige vers la victime en prononçant ces paroles : « Béni soit le Seigneur qui nous a jugé digne de ses préceptes et nous a prescrit l'égorgeage. » Ensuite, il se baisse et coupe la gorge de la bête. Il a eu soin de constater d'abord, en passant deux fois l'ongle sur le tranchant de son damas, que cet instrument n'est point ébréché ; car s'il l'était, la tradition enseigne que le bœuf pourrait avoir peur et que son sang se coagulerait dans le cœur, sans pouvoir en sortir. Or l'Écriture dit : « Vous ne mangerez d'aucun sang. »

En se relevant, le sacrificateur s'assure qu'il n'a pas touché, avec son damas, la colonne vertébrale, ce qui rendrait la viande impure. Puis, quand les aides ont ouvert l'animal, ils regardent si les poumons, l'estomac, la vésicule du fiel et de la rate sont dans les conditions exigées par la loi religieuse ; autrement l'animal serait déclaré impur et refusé pour la boucherie juive. »

L'orgouet.

Tsacou, deïn stu mondo, a sa rachon d'orgouet, lè z'ons pou, lè z'autro prào ; mà ti, mémameint cliào que ne font pas état d'èin avài, sont on bocon orgoliào. Et n'ia rein dè mau à cein poru que cein ein-coradzai à bin fèrè ; mà ne faut portant pas trào s'encrairè, sein quiet on sè met pè la leinga dàu mondo et lè dzeins ne sè font pas fauta de vo z'eimbètà.

Faut cein que faut ; et n'est què justo que lè dzouveno sordà sè redresséyiont quand l'ont ein-fatà la tuniqua et que sè sont affublià dàu chacot po lo premi iadzo. Et quand l'ont lè galons dè caporat : bigrenette ! n'est pas rein ; sè pàovont bin montà on bocon lo cou ; mà y'èin a que lo font pi trào. Et lè z'officiers ! c'est onco bin pi : ne rizont pas et passont rà coumeint lè grands conseillers que sè vont fèrè assermeintà. N'ia pas tant qu'ài colonets fédérats, que sont portant dàu dzeins rassis, que n'aussont pas lào petita vanità ; kà quand sàvont qu'on têt dzo sè faut trovà équipà et à tsévau, s'on lào z'allàvè derè que n'ont pas fauta d'allà, sè peinsériont : t'einlèvài lo comerce !

Ora n'est pas rein què su lo militéro que cein va dinsè ; l'est pertot. Et cliào qu'ont étà primà à n'on concou po on màclliò à bin po 'na modze ! Et cliào qu'épéclliont la brotse à l'abbayi à que font on bon carton à ti fédérat ! n'èin a min coumeint leu. Enfin quiet ! pertot lài a dè l'orgouet, mémameint tsi cliào que gâgnont ài gueliès ; mà n'est onco rein, lè z'hommo ; lè fennès, c'est bin dè pe pi. Ne parlo pas dè lào nippès, kà tsacou sà prào que l'àmont mi crèvâ dè fan què dè portâ on tacou à lào roba.

Que lo cotillon dè dézo sâi dégrussi à fé avoué 'na panosse, ne fâ pas onco tant, on lo vâi pas ; mà la taille, lè volants et lo mougnon dè pè derrai dus-ont ètrè que n'iaussè rein à derè.

Et pi quin honneu quand l'ont on hommo hiaut pliaci ; et que fâ pliési dè s'ourè derè : la syndiqua, la dzudze, l'assesseuza, la conseillère, la préfetta, la greffière, la capitaina, avoué lo mot « madama » dévant, bin einteindu, que ma fâi cliào que n'ont pas on hommo que pouessè dinsè lào bailli on bio mot, bisquont què dàu tonaires.

Quand lo Louis à Diuston fè nommâ officier dè l'état civit, sa fenna, la Françoisè, étâit tota foula de cein que le porrâi petètrè avâi assebin on nom d'honneu ; mà coumeint diabe faillai-te derè ? clià tsancra dè pliace n'avâi pas on mot qu'aulè bin po 'na fenna, kà on ne poivè portant pas lài derè « la pétabossena » ; mà coumeint l'avâi oïu derè que ti lè z'hommo hiaut pliaci étiont cein qu'on dit ein français dàu « fonctionnaires publics » le sè peinsà : y'è me n'affèrè. Adon on dzo que le dévessâi allâ bairè lo café tsi la syndiqua, lo Louis à Diuston, que n'étâi rein bin, dut sè mettrè à lhi et la Françoisè dut restâ à l'hotò po se per hazâ vegnâi cauquon. La syndiqua, que l'atteindâi et que ne la vâi pas veni, la va criâ et lài fâ : Venez-vous, on vous attends avec impatience ? — Oh ! madame la syndique, repond la Françoisè, je suis désolée de ne pouvoir aller, car mon mari est au lit et je dois rester pour répondre au monde ; c'est ennuyeux, mais vous savez aussi bien que moi que quand on est « femme publique » on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait ; le devoir avant tout !

LA QUITTANCE DE LOYER.

VIII

La jeune modiste resta confondue.

— Comment ! dit-elle, on a payé pour moi ?

Tante Amélie écarta les bras.

— Il y a apparence, répondit-elle enfin. Je vais demander, ce soir, des explications à mon neveu... puisque c'est lui qui m'a rapporté cette somme... *de votre part...*

— Comment ! c'est M. Edmond ?

— M. Edmond, lui-même, oui, mademoiselle...

Et ici, tante Amélie, qui ne plaisantait pas, demanda avec autorité :

— Est-ce que vous auriez des titres à l'obligeance de monsieur Edmond, dont vous connaissez si bien le petit nom ?...

— Aucun, mademoiselle, aucun !... je vous assure !... Et je ne m'explique pas..., ajouta la jeune fille en devenant cramoisie.

— Je ne me l'explique que trop, moi, mademoiselle !... C'est bien ; je verrai mon neveu quand il rentrera !...

La pauvre jeune fille n'eut rien à ajouter. Elle remit son argent dans son porte-monnaie, salua sa propriétaire et sortit toute confuse.

Il eût fallu entendre tante Amélie, quand elle se trouva seule !

— Voyez-vous ce polisson de neveu ? s'écria-t-elle avec fureur. Il détourne l'argent du ménage pour payer le loyer des demoiselles dans l'embaras ?... Ah ! monsieur mon neveu qui entretient une modiste !... Et il doit sans doute l'avoir meublée, puisqu'il paie aussi son loyer !...

Dans la journée, elle fut tellement énervée par la colère qui lui gonflait le cœur, qu'elle ne put pas travailler. Si elle prenait son ouvrage, ses mains crispées lui refu-

saient tout service ; ses yeux se brouillaient ; dix fois, vingt fois, elle essuya le verre de ses lunettes, et, de temps en temps, elle s'arrêtait pour dire :

— Coquin de neveu !... polisson de neveu !... payer le loyer des demoiselles !... Et moi qui ne m'en doutais pas !... Ah ! c'est trop fort !... Ah ! c'est trop bleu !...

Edmond rentra vers six heures et demie. Ne se doutant de rien, il alla comme de coutume dire bonsoir à sa tante. Mlle Amélie ne lui répondit pas. Il la regarda mieux et lui vit le bonnet de travers. Il en conclut qu'elle devait être de bien mauvaise humeur. De peur d'augmenter sa colère, il allait se retirer dans sa chambre, quand tante Amélie le retint, en disant d'un ton ferme :

— Restez là, mon neveu. J'ai deux mots à vous dire.
— Ah ! mon Dieu ! pensa Edmond ; saurait-elle ?

Mlle Duvivier, d'un geste rude, repoussa l'ouvrage qu'elle avait sur les genoux, se leva, ôta ses lunettes et dit :

— Vous avez donc bien de l'argent à gaspiller, monsieur mon neveu, que vous trouvez le moyen d'obliger les demoiselles ?

— Elle sait tout ! murmura Edmond, qui fut cloué sur place.

Et il rispota :

— Du tout, ma tante... Je n'ai pas trop d'argent... mais...

— Oh ! n'essayez pas de nier !... C'est vous qui avez payé le loyer de la locataire du sixième !...

— Mon Dieu, ma...

— Je le sais ! interrompit vivement tante Amélie, hors d'elle-même. Mon livre de dépenses est là pour m'éclairer sur vos fredaines !... Je le tiens en règle, Dieu merci !... J'avais écrit... Et, ajouta-t-elle avec ironie, mademoiselle ignorait sans doute vos libéralités anonymes... puisqu'elle est descendue pour s'acquitter ?...

— Elle est descendue pour ?...

— Oui, monsieur, elle est descendue !... Elle est venue se faire prendre dans la gueule du loup !... Vous ne vous attendiez probablement pas à celle-là ?... Ah ! c'est ainsi ?... Eh bien, c'est du joli... Quand je pense que je me tue à travailler pour arriver à lier les deux bouts à la fin du mois et que, vous, vous jetez l'argent à pleines mains aux demoiselles !...

— Ma tante, je vous affirme que je n'ai pas jeté l'argent à pleines mains... Cela m'eût été bien difficile... D'ailleurs, cette petite libéralité, qui ne m'est pas coutumière, avouez-le, n'a pas été faite à votre préjudice... La pauvre fille se trouvait tellement embarrassée !...

— Et vous croyez que je ne le suis pas, moi, embarrassée ?

— Je ne dis pas le contraire, ma tante ; mais vous savez bien que le soir, après mon dîner, j'ai travaillé... Ces heures supplémentaires m'ont été payées... Et j'en ai profité pour...

— Pour vous permettre de faire des fredaines... Ah ! tenez, ne m'en faites pas dire davantage !

Edmond, qui commençait à trouver un peu vifs les reproches de sa tante, avait fait quelques pas pour se retirer dans sa chambre.

— C'est cela ! poursuivit Mlle Amélie, retournez dans votre chambre et restez-y !...

Edmond ne reparut qu'à l'heure du repas. Quand le moment fut venu, il se mit à table ; mais pendant la durée du dîner, il ne desserra pas les dents. Tante Amélie non plus ne proféra pas une parole. Elle se contenta de grommeler seule ; et même elle fut si fâchée que, le lendemain, elle laissa partir son neveu sans répondre au bonjour qu'il crut devoir lui adresser.

Après une scène pareille, il devait tarder à l'infortuné garçon d'avoir une explication avec Mlle Rose. A peine

fut-il sorti de chez lui, qu'il gravit un étage à pas de loup, et alla frapper à la porte de la jeune modiste.

— Ah ! mademoiselle !... mademoiselle !... lui dit-il tout consterné en entrant dans sa chambre... vous m'avez vendu !... vous m'avez perdu dans l'estime de ma tante !...

— Je suis désolée !... désolée !... répéta Mlle Rose, embarrassée et confuse en revoyant Edmond... Je ne puis vous dire combien je regrette ce qui est arrivé !... Si vous saviez combien j'en suis mortifiée !... Mais figurez-vous...

— Oui, oui, je sais, fit Edmond, c'est ma faute... J'aurais dû vous prévenir et vous prier de garder le secret...

— N'est-ce pas ?... Pouvais-je savoir ?...

— Vous avez raison... C'est moi qui n'ai pas prévu... Et votre tante a paru si fâchée !...

— Ah ! ne m'en parlez pas !... Elle m'a fait, hier soir, une scène terrible ; et depuis elle ne m'a plus adressé la parole !

— Oh ! fit Mlle Rose ; et dire que c'est à cause de moi !...
(La fin au prochain numéro.)

Réponses et questions.

La rencontre aura lieu à Rossinières au bout de 4 heures ; et les deux voyageurs se trouveront, une fois, vis-à-vis l'un de l'autre à la Chaudanne 1 h. 45 m. après le départ. Ont répondu juste : MM. Jolliet, Bulle ; Poras, Prévonnoloup ; Burdet, Neuchâtel ; Masméjean, St-Imier ; Bonjour, Grandson ; Orange et Duvoisin, Genève ; Nessler, Estavayer. — Le sort a donné la prime à M. Jolliet, à Bulle.

Problème.

Un certain nombre de jeunes garçons gardent des chevaux et des bœufs. Un passant en demande le nombre. En nous comptant tous, lui dit l'un des gamins, on trouve 89 têtes, 136 cornes et 344 pieds. Cherchez !

Prime : Un objet utile.

Boutades.

La scène se passe en Alsace après les élections du 21 février.

Un jeune Alsacien, ne sachant pas nager et s'aventurant dans une eau trop profonde, est en train de se noyer. Il crie au secours, mais personne ne lui vient en aide.

Cependant, il aperçoit deux gendarmes qui contemplent d'un œil impassible cette scène émouvante.

Tout à coup, une idée lumineuse traverse l'esprit du malheureux.

Rassemblant toutes ses forces, il parvient à se maintenir au-dessus de l'eau et, d'une voix de stentor, il pousse le cri de : Vive la France !

Aussitôt les deux Pandores se précipitent dans la rivière, ramènent le pauvre diable, mais pour le conduire en un lieu sec.

En buvant une chope à la brasserie Landolt, nous avons cueilli cette charmante annonce dans la *Feuille d'avis de Genève*, que nous reproduisons textuellement :

« On demande une femme de chambre, pouvant s'occuper des enfants, de 25 à 30 ans, pour le midi de la France. — S'adresser etc. »

Pauvres petits !

L. MONNET.